

Une décision du Gouvernement wallon

Durant la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans le Plan Marshall 2.Vert, son plan d'actions prioritaires, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adopte un ensemble de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB ».

1. **Un indice de situation sociale (ISS)**
qui s'appuie sur :
 - a. Un indicateur d'état de la société
 - b. Un indicateur d'état des déséquilibres et inégalités socio-économiques
 2. **Un indice de bien-être (IBE)**
 3. **L'empreinte écologique et la biocapacité (EE)**
 4. **Un indice de situation environnementale (ISE)**
qui s'appuie sur :
 - a. Un indicateur d'état des composantes de l'environnement
 - b. Un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement
 5. **Un indicateur sur le capital économique**
- + Un indicateur relatif à la gouvernance
+ Un indicateur relatif aux pressions sociales et économiques sur l'environnement.

L'IWEPS est chargé par le Gouvernement de calculer et de mettre en œuvre l'ensemble de ces indicateurs.

Chaque indicateur synthétique est :

- interdépendant des autres
- apporte une vision spécifique et complémentaire.

L'ensemble forme un tout cohérent, dont les évolutions dans le temps indiqueront la progression de la Wallonie vers le bien-être de tous dans un cadre de développement durable.

Une structuration pyramidale des indicateurs

Chaque indicateur synthétique est organisé selon une structuration pyramidale à trois niveaux.

- A la base de la pyramide, un tableau de bord d'indicateurs contient les informations nécessaires à l'identification des constituants ou déterminants des thématiques approchées et de leurs évolutions, utiles pour comprendre et expliquer les tendances observées.
- Au 2^{ème} niveau, des indicateurs clés sont sélectionnés parmi les indicateurs du tableau de bord, selon des critères d'acceptabilité identifiés (qualité, pertinence, rigueur statistique et objectifs spécifiques de chacun des indicateurs).
- Au 3^{ème} niveau, les indicateurs synthétiques sont élaborés à partir de méthodes d'agrégation adaptées en fonction des objectifs et usages assignés à chaque indicateur.

Ce système est construit de manière à ce que ces indicateurs puissent remplir différentes fonctions selon les besoins des utilisateurs : communication générale sur de larges enjeux, mesure de l'évolution temporelle d'indicateurs régionaux comparativement à l'évolution du PIB, mise en évidence de la diversité territoriale du bien-être, évaluation du positionnement de la Wallonie au sein de l'Union européenne, etc.

Les indicateurs synthétiques et les tableaux de bord doivent être considérés comme un ensemble d'outils au service de la connaissance, de la décision politique et de l'action publique. Ils sont un moyen et non une fin.

L'IWEPS se donne comme perspective de mettre en place le développement progressif de la statistique wallonne nécessaire pour soutenir l'élaboration de ces différents indicateurs synthétiques et de les calculer selon les critères de qualité requis.

